

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

31^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES de SEINE-PONT-AUDEMER

ASA Boucles de Seine – Team Jacques Minard



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le club Automobile Jacques MINARD organisent le 31^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES de SEINE/PONT-AUDEMER, le dimanche 08 Octobre 2023, sous la Présidence d'honneur de :

M. Pierre RAGUES.....Président de la Ligue du Sport Automobile de Normandie
 M. Jean-Claude LEFORESTIER.....Vice-Président Ligue et Référent F.F.S.A. Sécurité
 M. Martial SAUSSAYE.....Président A.S.A. Boucles de Seine
 M. Alexis DARMOIS.....Maire de Pont-Audemer

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	dès réception du visa
Ouverture des engagements :	dès parution du règlement
Clôture des engagements :	à 0h - lundi 25 septembre 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	8h30 à 17h30, le 07 octobre 2023
	Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer
Dates et heures des reconnaissances	9h à 18h, le 07 octobre 2023
Vérifications administratives :	de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le 07 octobre 2023
	sur heures de convocation, rez de chaussée, salle d'Armes, place Charles de Gaulle-Pont-Audemer
Vérifications techniques :	de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 18h, le 07 octobre 2023
	sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer
Heure de mise en place du Parc de Départ :	à partir de 10h30, le 07 octobre 2023
	rue Augustin Hébert Cour intérieure du Collège Pierre et Marie Curie
	Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche ou un carton. Parc fermé la nuit
	Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (<i>frais de remise en état à leur charge</i>)
Départ :	à partir de 7h44, le dimanche 08 octobre 2023
	rue Augustin Hébert, Cour intérieure du Collège Pierre et Marie Curie
Arrivée :	Dimanche 08 octobre 2023 à partir de 16h20, rue Augustin Hébert
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	le 07 octobre 2023 à 17h30, salle d'Armes, 1 ^{er} étage
Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordre des départs :	à 19h30 le 07 octobre 2023
	affichage sur porte d'entrée salle d'Armes place Charles de Gaulle à Pont-Audemer salle d'Armes
Publication des résultats partiels :	le 08 octobre 2023, salle d'Armes, porte d'entrée
Vérifications finales :	Sur parking, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer le 08 octobre 2023
Démontage :	Garage AUTOFLO 24, rue du 8 Mai 1945 à Pont-Audemer. - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye :	à l'issue du délai réglementaire le 08 octobre 2023
Remise des prix :	sur Podium le 08 octobre 2023
Podium d'arrivée :	Publication des 5 premiers du scratch et 1 ^{er} équipage pilote féminine
	La remise des prix suivra sur le podium 30mn après l'affichage des résultats définitifs officiels (délai réglementaire)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard organisent en qualité d'Organisateurs administratif et technique le 31^{ème} Rallye Régional Boucles de Seine/Pont-Audemer, le dimanche 08 octobre 2023.

Le présent règlement a été enregistré :

- Par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 462, le 29/06/2023.
- et la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 46 le : 29/06/2023

Comité d'Organisation

Présidents : Martial SAUSSAYE ASA Boucles de Seine – Michel RUMARE Ecurie Jacques MINARD

Secrétariat du Rallye : Salle d'Armes, rez de chaussée, place Charles de Gaulle – 27500 - Pont-Audemer
Téléphone.....07.60.29.78.28

Email :katiadejong0214@gmail.com

Permanence du Rallye :Salle d'Armes place Charles de Gaulle, Pont-Audemer
Samedi 07 octobre 2023.....rez de chaussée de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Dimanche 08 octobre 2023Salle d'Armes, 1^{er} étage, de 7h à 20h

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Présidente.....	Françoise MAWDSLEY – Licence 1303-1653
.....	Jacques DE LARIVIERE – Licence 1318-12643
.....	Jessy FRANCOISE – Licence 1311-319478
Stagiaire	Micheline STEVENOT – Licence 1303- 142487
Directeur de Course P.C. :	Hubert VERGNORY – Licence 1317-7092
Directeur de Course Adjoint P.C./E.S. 1.3.5.	Lucien VARANGLE – Licence 1307 - 36384
Directeur de Course Adjoint P.C./E.S. 2.4.6.	Sébastien DEUIL – Licence 1303-113016
D.C. Stagiaire P.C.	Christian BOUCHARD – Licence 1311-35065
Directeur Course administratif P.C.	François JARDIN – Licence 1303 - 20414
Médecin Chef Urgentiste	Hervé GALLOIS – Licence 1317-332301
Médecin généraliste	Dr PETERS
Commissaire Technique Responsable	Jacques SALENNE - Licence 1306-18219
Commissaires	Jean-Michel DESSE – Licence 0116-5538
.....	Denis THUILLIER – Licence 0112-17953
.....	William BLOT – Licence 1318-236179
.....	Patrick GUILLEUX – Licence 1314-55340
Relations Concurrents (CS) :	Myriam MAWDSLEY - Licence 1303-11115
.....	Virginie LENGLINE – Licence 1314-192460
Président ASA Boucles de Seine/Véhicule Autorité	Martial SAUSSAYE – Licence 1311-7658
E.S. 1.3.5. : Directeur de course E.S. 1.3.5.....	Guillaume LEGRAND – Licence 1308-220796
Directeur de Course Adjoint E.S. 1.3.5.....	Alain OVIEVE – Licence 1318 – 196080
Sportif E.S. 1.3.5.....	Dominique GAILLARD – Licence 1311- 53250
Chronométrateur départ 1.3.5.	Jennifer LACHEVRE – Licence 1308 - 194351
Arrivée E.S. 1.3.5	Loïc GAGNEUX – Licence 1507 - 15785
E.S. 2.4.6. : Directeur de course E.S. 2.4.6.....	Jean-Michel GUEGAN – Licence 1318-08072
Directeur de course Adjoint E.S. 2.4.6.....	Philippe MARTIN – Licence 1318-2787
Stagiaire à la D.C. E.S. 1.3.5.....	Xavier LEFEBVRE – Licence 1311-179744
Chronométrateur départ E.S. 2.4.6.	Laurent HENNEBOIS - Licence 1318-205961
Adjoint	Dominique RIVIERE – Licence 1318- 257520
Arrivée E.S 2.4.6.	Arnaud LEBAILLIF – Licence 1318-3346
Stagiaire E.S. 2.4.6.....	Gilles BLOCH – Licence 1318-39354

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} rallye Boucles de Seine - Pont-Audemer :

- pour la COUPE de FRANCE des RALLYES 2024, Coeff.2
- compte pour le CHAMPIONNAT de la LIGUE de Normandie 2023

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org le jeudi 05 octobre 2023.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer doit envoyer à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **25 septembre 2023 à 0 h.**

Katia DE JONG

524, route de Saint-Maclou – 27210 LE TORPT

Tél. 07 60 29 78 28

Email : katiadejong0214@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :620 €

3.1.12P. La demande d'engagement **ne sera acceptée** que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement (impératif)** si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 07 octobre de 9h au dimanche 08 octobre à 20 h. – **Un sens unique sera établi.** (voir road-book)

Les assistances seront placées par les organisateurs. Les emplacements seront limités pour les véhicules d'assistances.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance.

Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P PUBLICITE

La publicité **collective obligatoire <RAGUES>** devra être apposée **à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule** (emplacement réservé exclusivement à l'Organisateur) et les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye Boucles de Seine/Pont-Audemer représente un parcours de **100,500** km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. - Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont **E.S. 1-3-5** : longueur de 5,100 km - **E.S. 2-4-6** : longueur de 8,100 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 07 Octobre 2023 de 9h à 18h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P - REMISE PRIX TRADITIONNELLE

L'absence d'un concurrent à la remise des prix *non excusé* auprès de l'organisateur administratif ou de l'administrateur technique lui fera perdre le bénéfice de ses prime et/ou coupe.

A la remise des prix habituelle (tableau ci-dessous), s'ajoute la **prime Kilométrique** et les **primes Exceptionnelles à la classe (page suivante).**

Répartition des primes en fonction du classement scratch et des classes					
Classement scratch :	1 ^{er} : 310€	2 ^{ème} : 275€	3 ^{ème} : 250€	4 ^{ème} : 230€	5 ^{ème} : 210€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 ^{er}	310€	310€	310€		
2 ^{ème}	120€	130€	150€		
3 ^{ème}	70€	110€	120€		
4 ^{ème}			70€		
Classe de 1 à 3 partants (50%)	155€				

Classement Equipage 1^{ère} pilote féminine : 1^{ère} : 100€ + coupe – 2^{ème} : 90€ + coupe

ASA Boucles de Seine, Président M. Martial SAUSSAYE – mail. mssaussaye@wanadoo.fr - asabouclesdeseine@orange.fr

10.2P - CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 34 classes seront récompensés sans regroupement comme ci-dessous.

CLASSES :

10.1.2P – Classement par classes.-

Les 34 classes suivantes seront récompensées :

N1- N2 – N2Série – N3 – N4 -

F211 -F212 – F 213 – F214 – F215

A5-A5K - A6–A6K - A7–A7K – A7S – A8

R1 – R2 – R2J – R3 – R4 - R5/Rally2 – Rally2 kit - Rally3 - Rally4 – Rally5 –

RGT/FRGT– GT+ - GT10 – GT9 –

FR1C – FR2

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours après l'épreuve.

10.3P – PRIME KILOMETRIQUE

Un remboursement de 50 € sera appliqué au concurrent pilote figurant sur la liste des partants, si celui-ci a effectué 200 km ou plus (pour un aller) de son lieu de domicile à Pont-Audemer.

En aucun cas cette somme ne doit être déduite du montant de l'engagement.

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jours après l'épreuve.

10.4P - PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

(Voir ci-dessous)

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jour après l'épreuve.

10.5P - COMMISSAIRES

Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP.

1 chèque de 20€ sera remis à tout commissaire licencié B, C ou chef de poste A par le responsable des commissaires de l' E.S. (Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve par le commissaire en personne, au responsable des commissaires de chaque E.S.)

PRIMES EXCEPTIONNELLES - CES PRIMES S'AJOUTENT EN COMPLEMENT DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE sur la base du règlement ci-dessus :

- REPARTITION -

Attribué au 1 ^{er} de classe		de 3 à 5 partants	6 partants et plus
1^{ère} BOUCLE	addition de temps 1^{ère} et 2^{ème} spéciale	15€	30€
2^{ème} BOUCLE	addition des temps 3^{ème} et 4^{ème} spéciale	15€	30€
3^{ème} BOUCLE	addition des temps 5^{ème} et 6^{ème} spéciale	15€	30€

Le vainqueur de la 1^{ère} boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} boucle même si il gagne le classement final.

Les primes sont attribuées seulement si le concurrent figure dans le classement final.

Le concurrent qui gagne toutes les classes (+ 6 partants) peut repartir avec 310 € + 90 € minimum.